

## Petit-Marly 95100 Argenteuil

Non au bétonnage de notre quartier !!

### On en parle...

Publié le avril 30, 2011 par petitmarly95100argenteuil

... dans l'article de l'*Echo Régional* paru le 29 avril 2011.

Bonne lecture.



Share this: [Facebook](#) 0 [E-mail](#)

Cette entrée a été publiée dans [Nos actions](#). Vous pouvez la mettre en favoris avec [ce permalien](#).

J'aime  Soyez le premier à aimer ce post.

### Une réponse à On en parle...

 **Argenteuil.Politique** dit :  
 Votre commentaire est en attente de validation.  
 mai 1, 2011 à 11:11

Et qui a mis en place le PLU permettant ces constructions massives ?  
 Répondre

# Parisis

## ARGENTEUIL

# Regain de tension au Petit-Marly

Les riverains ont découvert avec stupéfaction la délivrance d'un nouveau permis de construire à Kaufman & Broad. Ils dénoncent l'absence de concertation avec la municipalité.

**L**a surprise a été totale. En découvrant le permis de construire déposé le 14 avril sur la grille de la propriété qui fait face à leur immeuble, le sang des copropriétaires du Petit-Marly n'a fait qu'un tour. En guerre depuis l'an dernier contre un projet immobilier qui doit sortir de terre à cet endroit, les riverains sont aujourd'hui vent debout contre le promoteur Kaufman & Broad... et la municipalité qu'ils accusent de les avoir bernés.

Rappel : en octobre 2010, les habitants de l'avenue du Petit-Marly découvrent que 49 logements répartis sur six étages avec une emprise au sol de 1 300 m<sup>2</sup> doivent voir le jour à l'angle de leur rue et de l'avenue de Roquelaure. « *Aberrant !* », estiment ces derniers qui se regroupent au sein d'un collectif, créent un blog et engagent plusieurs actions dont une manifestation en plein conseil municipal. En novembre, ils rencontrent Philippe Doucet, le maire (Ps) d'Argenteuil. À l'issue de cette réunion, l'édile leur assure que le projet sera retiré et que le promoteur va revoir sa copie.



**D'après une simulation 3D réalisée par les riverains du Petit-Marly, voilà à quoi ressemblera leur rue si le projet d'immeuble de cinq étages (à g.) est retenu.**

Mieux ! Dans un mail daté du 8 février 2011, l' élu s'engage à revenir discuter avec eux pour leur présenter le projet dès que celui-ci aura été retravaillé par le promoteur. Soulagement des riverains... jusqu'au 14 avril où ils apprennent le dépôt d'un nouveau permis de construire signé par Chantal Colin, la première adjointe. « *Ça devait être moins haut, moins massif et plus végétalisé*, râle Lionel Stalin, représentant du collectif des copropriétaires. *Les gens ont l'impression de s'être fait duper car la concertation qui nous avait été promise n'a jamais eu lieu. Le nouveau projet sera sur cinq*

*étages alors que nous en demandions quatre. Par leur décision, ils introduisent un cheval de Troie car il y a désormais des propriétaires de pavillons dans le quartier qui se disent prêts à revendre.* »

### Riverains en colère

De guerre lasse, les riverains vont déposer un recours auprès du tribunal administratif de Cergy. Mercredi 27 avril, devant la levée de boucliers, la mairie a proposé aux copropriétaires la tenue d'une réunion en mai pour leur présenter le projet. « *Maintenant que tout est signé, on se demande quelle sera leur*

*marge de manœuvre* », s'interroge Lionel Stalin.

Interrogé sur ce sujet par *l'Écho*, le *Régional*, la mairie a répondu par un communiqué : « *Dans le cas du programme immobilier de la rue du Petit-Marly, le promoteur a déposé un permis de construire conforme aux règles du Plan local d'urbanisme que la ville n'avait donc aucune raison légale de rejeter. Les élus sont toutefois intervenus auprès du promoteur afin que des griefs soulevés par des habitants du secteur soient pris en compte et ont réussi à obtenir des modifications importantes dans le projet initial, notamment la suppression d'un niveau et un travail sur les façades pour alléger le caractère massif de l'immeuble. Les élus ont respecté la loi en validant dans les délais légaux impartis le permis de construire déposé avec les modifications, évitant ainsi à la collectivité d'assumer les sanctions financières, qu'un refus non justifié aurait entraînées [...]. Comme les élus s'y étaient engagés en novembre, ils reviendront vers les habitants courant mai.* »

**Romain DAMERON**